

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1779

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Groupement de commande AMPLIVIA 2016 : Avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1779**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Groupement de commande AMPLIVIA 2016 : Avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 2001, la Région met à disposition de la communauté éducative de Rhône-Alpes, via des marchés de services, un réseau de communications électroniques nommé AMPLIVIA. Ce réseau est utilisé par près de 2 000 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherches. Il leur permet de disposer d'un très haut débit privé sécurisé pour leurs échanges mutuels et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié à l'éducation et la recherche, porte d'entrée à internet pour la communauté de l'éducation.

Par délibération n° 2015-0826 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé la convention de groupement de commande pour la fourniture, mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA.

En adhérent au groupement de commande, la Métropole a souhaité apporter une solution pérenne de connectivité et de services très haut débit pour ses collèges et s'appuyer, par ailleurs, sur le réseau d'initiative publique (RIP) de la Métropole pour apporter des solutions aux établissements de l'éducation et de la recherche sur le périmètre métropolitain.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une consultation relative aux services de communications électroniques voix-données images, pour les établissements d'enseignements maternelles-primaires, secondaires, supérieurs et de formation et pour les sites techniques et administratifs des membres du groupement de commandes AMPLIVIA 2016.

Le lot n° 1 relatif aux volet ADSL-FTTX, volet BOX IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel a été notifié par la Région au groupement Orange connectivity and workspace services "OCWS" (mandataire) et Orange SA (cotraitant) le 12 juillet 2016.

II - Motifs de l'avenant

Un avenant est aujourd'hui nécessaire sur ce marché afin de mettre à jour le bordereau des prix à la suite des modifications des grilles tarifaires des opérateurs LIAIN et du délégataire de service public Grand Lyon THD ainsi que de SOREA, mais également pour corriger des erreurs de calcul et mettre en cohérence des frais d'accès au service. Ces modifications ne peuvent être prises en compte que dans le cadre d'un avenant.

Selon la convention de groupement de commande AMPLIVIA, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution de son besoin dans le cadre du marché. Il convient donc que la passation de cet avenant soit actée par la Métropole pour les besoins la concernant dans le cadre de l'utilisation de ce lot n° 1.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière car le marché est sans montant minimum et sans montant maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande AMPLIVIA, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 ayant pour objet la mise à jour du bordereau des prix à la suite des modifications des grilles tarifaires des opérateurs LIAIN, du délégataire de service public Grand Lyon THD et de SOREA, ainsi que la correction des erreurs de calculs et la mise en cohérence des frais d'accès au service.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande AMPLIVIA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.